



Nouvelles et Analyses

Vol. 1, no 15
21 avril 2012

Embryon d'un nouveau marché de la défense ?

Par Yves Bélanger
Professeur au département de
science politique de l'UQAM

Jusqu'en 2007 le faible niveau de contrôle des échanges en produits de défense entre le Canada et les États-Unis revêtait un caractère assez exceptionnel qui conférait au Canada et à ses entreprises une place privilégiée sur le marché américain, les amenant à s'intégrer à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la base industrielle de défense nord-américaine. Le Canada a d'ailleurs été le premier pays à se voir reconnaître des exemptions liées au régime ITAR mais a dû, en échange, revoir son propre régime de gestion des exportations militaires.

En 2007, la conclusion d'un accord entre Washington Londres et Canberra sur les exportations de défense a annoncé la conclusion du premier marché international de libre commerce militaire de l'ère moderne. Le nouveau traité de coopération en matière de commerce de défense conclu avec entre les gouvernements américain et britannique est entré en vigueur le 13 avril dernier. Celui liant les États-Unis et l'Australie doit suivre sous peu. En principe le nouvel accord doit favoriser les échanges technologiques et favoriser une plus grande intégration des armées. Dans les faits, à moyen terme, ce nouveau régime va accélérer l'intégration des bases industrielles

de défense, un processus qui devrait amener les entreprises britanniques et australiennes à prendre pied aux États-Unis.